

Compte rendu du Conseil 28 Février 2022

Etaient présents : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, H. KIEFFER, MC REICHART, E. LOMBARD, M. PERIN, S. LEMAIRE, M. GERARD, R. MAILLARD, M. LACROIX, JM COLLARD, M. GIRON, A. EICHWALD, S. MENNUNI-THIEBLEMONT, JM. FAVAUT

Etaient absents : D. SOLTANI avec pouvoir à E. LOMBARD,
J. PLANTEGENET sans pouvoir

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance : René MAILLARD à l'unanimité

- **Emma LOMBARD**, fait la présentation des différents comptes administratifs de la commune, du service des eaux et du service assainissement : n'ayant pas de question particulière le maire se retire et c'est René MAILLARD, le doyen de séance qui propose au vote les comptes administratifs : résultat : 16 pour et une abstention (R. MAILLARD)
- **Affectation des résultats** : Emma propose ensuite d'affecter les résultats : ils sont acceptés pour la commune, le service des eaux et le service assainissement à 17 pour et une abstention (R. MAILLARD)
- **Validation du compte de gestion du trésorier** : le Maire présente ensuite les comptes de gestion du Trésorier pour ces mêmes budgets, en précisant qu'ils sont en parfaite concordance avec nos comptes administratifs : ils sont acceptés à l'unanimité ;
- **Validation de l'appel d'offres de la Voie Verte** : Bernard LEFEVRE présente le résultat de l'appel d'offres lié au projet de création de la voie verte entre Euville et Vertuzey. Pour le lot un, terrassement et voirie, 6 entreprises ont répondu. Pour le lot 2, signalisation et aménagement 3 entreprises ont répondu et pour le lot 3, aménagement paysager, 2 entreprises ont répondu. Bernard rappelle l'estimation faite par la Commune, à savoir : 155 430,50 € ht.
Après analyse des offres par la commission MAPA, il est proposé de retenir pour le lot 1 : l'entreprise CHARDOT pour un montant de 141 489.00 €, pour le lot 2 : l'entreprise AXIMUM pour la somme de 5 230.50€ ht et les PSE pour 4 880.00€ ht. Et enfin pour le lot 3 : l'entreprise Meuse Paysage pour 4 586.60 € ht.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Création d'un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}** : le Maire rappelle au conseil les différents mouvements au niveau du personnel, à savoir : le départ en retraite d'Agnés LACROIX, le départ en disponibilité de Julie BERTAUX, le Départ en retraite prochaine de Chantal COTTING, soit deux temps complets. Il est proposé au conseil d'ouvrir un poste à

35/35^{ème} d'adjoint administratif. Il est précisé que cette création représente en réalité financièrement qu'un demi-poste en plus. La création de poste est adoptée à l'unanimité.

- **Modification des statuts de la FUCLEM** : le maire rappelle que par courrier en date du 20 janvier 2021, le Président de la FUCLEM nous propose la modification de ses statuts pour plusieurs raisons, à savoir :
 - abandon de la compétence infrastructure et communication passée à la Région.
 - changement d'adresse du siège de la FUCLEM,
 - adhésion des communes détruites
 - Modification d'adhésion suite à fusion de communesLa modification des statuts de la FUCLEM est acceptée à l'unanimité.

- **Legs KOLMANN** :

- o Le Maire rappelle au conseil que nous avons été destinataire d'un courrier de Maîtres HARRIAGUE et CROS, notaires à BAYONNE nous informant que nous étions en partie légataire testamentaire, avec la commune de CAUTERETS, de monsieur KOLMANN. La condition pour accepter ce legs est de destiner la somme à des aménagements et équipements pour handicapés. Pour info, la famille KOLMANN était entrepreneur et résidait au 1 rue du Port à Euville., pour INFO la commune de CAUTERETS a déjà accepté. Cette proposition est acceptée à 17 pour et un contre (R. MAILLARD)
 - o Le Maire rappelle qu'entre temps et depuis la dernière commission nous avons reçu du Crédit agricole de Pyrénées Gascogne un courrier nous indiquant que notre commune était également désignée bénéficiaire d'un contrat assurance vie souscrit par monsieur KOLMANN Robert. La somme souscrite est de 100 000€. Le Maire informe le conseil qu'après avoir eu le notaire et le crédit agricole au téléphone, la succession étant en cours il leur est impossible de donner des éléments chiffrés précis mais le minimum serait de l'ordre de 35 000€. Le conseil émet un avis favorable pour accepter ce contrat assurance vie à 17 pour et une abstention.
- **Participation au conservatoire de musique de commercy** : le Maire rappelle au conseil que tous les ans il nous faut valider notre participation au conservatoire de musique de Commercy. Pour cette année la commission jeunesse a proposé de poursuivre notre participation, à savoir : 15% pour les moins de 20 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.
 - **Nouveau contrat de balayage** : le maire informe le Conseil d'un changement de prestataire pour le service de balayage. Nous avons reçu une proposition détaillée de la société MT service de 903.72€ ttc par passage, et donc 10 passages par an. Soit 70€ de moins que le précédent

marché. Le maire précise que la société VIALYSSE, prestataire sortant a été destinataire d'un courrier mettant fin à la prestation et qu'il ne s'est pas manifesté en retour. La nouvelle proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Tarif de la grouine** : le maire rappelle au conseil que sur la carrière des fours à chaux de Sorcy une lentille de sable jaune a été mise à jour. Avec l'aide des fours à chaux nous avons eu la possibilité de valoriser cette grouine. Aujourd'hui il est proposé au Conseil d'augmenter le tarif de ce produit, sachant que le prix actuel a plus de 5 ans. Il est donc proposé de passer le tarif de 3 à 4€ le mètre cube. La proposition est acceptée à 17 pour et un contre (M. GERARD).
- **SEBL : Approbation du CRAC 2020** : le Maire rappelle au conseil, que le lotissement de Vertuzey est sous concession à SEBL jusqu'en 2026. Il rappelle qu'à ce titre c'est SEBL qui supporte le montage et la réalisation de ce lotissement. Une présentation est faite en reprenant le document qui a été adressé à l'ensemble du Conseil. Concernant l'année 2020, l'ensemble des travaux prévus ont été réalisés auparavant, cette année 2020 a été relativement calme. On peut voir d'après le grand tableau que la participation communale diminue à partir de 2022 pour être à Zéro en 2025. Sandrine LEMAIRE s'inquiète pour la deuxième tranche si la commune aura encore à verser une subvention, la réponse est non. Marcel GIRON demande à avoir copie de l'avenant n°5 et le projet de délibération. Ces documents vous sont fournis en annexe à ce compte rendu. Au vote le CRAC 2020 est approuvé à 15 pour, 3 contre (R. MAILLARD, M. GIRON, S. LEMAIRE) et 2 abstentions (A. EICHWALD, H. KIEFFER)
- **Numérotation lotissement** : le Maire précise que sur un lotissement il est impératif d'avoir des numéros de voirie pour les constructions. Selon le plan présenté, la numérotation débutera à droite par les chiffres impairs et à gauche les chiffres pairs. Approuvé à l'unanimité.
- **Admission en non-valeur** : Le maire présente le dossier d'admission en non valeur proposé par le trésorier. Le maire rappelle que cette admission fait suite à une décision et jugement du tribunal de commerce qui efface toutes les dettes de l'administré. Cette admission concerne le budget de l'eau pour 231.97€ et le budget assainissement pour 196.20€. au vote le conseil refuse cette admission en non valeur à 9 contre (M. GERARD, M. GIRON, R. MAILLARD, M. SIATKA, D. SOLTANI, M.CH. REICHARD, M. PERIN, A. EICHWALD) 1 abstention (H. KIEFFER) et 8 pour. Le maire fait simplement remarqué que le trésorier n'y est pour rien et que demain nous aurons une inscription d'office par la Préfecture ce qui ne fait pas sérieux.

- **Location de la maison des associations à Paul LAMBERT** : Le maire informe le Conseil que Paul LAMBERT représentant la société ONO, demande de location de la maison des associations (la grande salle) afin d'organiser des séances de CROSS TRAINING et de YOGA. Il demande également une subvention pour acquérir des maillots aux couleurs de son club. La commission jeunesse, convaincu d'un apport d'activités au sein du village, propose de louer à Paul LAMBERT (Société ONO) la grande salle à raison de 5€ par jour d'occupation. Ne souhaitant et ne pouvant subventionner une société privée et commerciale, la commission jeunesse propose de lui laisser trois mois gratuit. Il est donc proposé au conseil de louer par voie d'un bail d'occupation à raison de 40€ par mois la grande salle à compter du 1^{er} juin 2022. Pour info le maire précise que Paul LAMBERT est tout a fait d'accord pour animer des séquences de ces activités pendant les vacances scolaires pour petits et grands. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Convention de servitude avec ENEDIS** : le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation, ENEDIS prévoit des travaux le long de la voie SNCF mais empruntant nos chemins communaux. Pour se faire une convention de servitude doit être signée entre ENEDIS et la Commune. Il est donc proposé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention. Approuvé à l'unanimité.
- **Bail de location des jardins communaux** : le Maire informe le conseil que la commune est propriétaire de jardins communaux au lieudit les Ruelles, rue Barbette parcelle AC n°145 pour 9a 40ca, Depuis un an madame BURTE, monsieur MAGNIN et monsieur FERRON, ont laissé leur part de jardinage. Il est proposé de louer l'ensemble de la parcelle à monsieur LAUNAY pour 9 ans au prix de 15 quintaux l'ha, ce qui représente une trentaine d'euros à l'année. Unanimité
- **Demande de subventions DETR et ABF** : le maire rappelle que dans le cadre de la rénovation de nos bâtiments communaux, (Peinture menuiseries Euville 4827.36€ ttc, menuiseries et peinture menuiseries Ville Issey 19029.60€ ttc, nettoyage toiture église Euville et Aulnois 1920.00€ttc, toiture local technique malterie 4956.00€ ttc), remise en état des cloches, nous avons la possibilité d'obtenir des subventions de l'état et des services du patrimoine UDAP ; il est donc proposé au conseil de solliciter tous types de subventions pour la réalisation de ces opérations.. proposition adoptée à 17 pour et 1 abstention (M. GIRON)

- **Divers** : Hélène fait part de la situation en UKRAINE et souhaite que la commune reste en alerte en cas de besoins et de sollicitations. Le Maire prend note de cette demande et signale que tout ce qui pourra être communiqué sera aussitôt porté à la connaissance du conseil, et qu'en fonction des sollicitations nous ferons de notre mieux pour répondre présents.....

Le Secrétaire de séance
R. MAILLARD

CONFIDENTIEL